

COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015

réunie sur convocation en date du 24 Août 2015
sous la présidence de Monsieur Jean CANTELE, Maire

Présents : Messieurs CANTELE Jean, DALLA-VECCHIA Jonathan, CANTELE Anthony, BRONDEAU Rocco, MATHIEU Philippe, VECCHIO Jérôme, FRANCK Damien, BELLINI Nicolas
Mesdames CLAUSSE Silvana, CADONA Roselyne, SCHUMMER Anik, CECCARELLI Jeannine, CLAUSSE Patricia, VERRY Carine, DUPONT Sandra

Absent : Mr VOLLE Michel

Excusés : Mme PIERRARD Chantal
Mrs CUCCIA Denis, JUGEL Charles

Ouverture de la séance 20h05.

DELIBERATION N° 64 : ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour rues Jean Burger/de la Lorraine/Vermesson, les délimitations cadastrales du domaine public/privé ne sont pas conformes à la réalité du terrain. En effet, un certain nombre de riverains sont propriétaires d'une partie de trottoir, voire de voirie sur les rues Burger et de la Lorraine.

Les Consorts MEYER (Jean-Claude, Isabelle et Stéphanie), M. et Mme AGNOLETTI Walter, M. BUSCEMI Guiseppe, ainsi que M. et Mme BOISSEAU Daniel ont ainsi accepté de régulariser cette situation en cédant à l'euro symbolique à la Commune les parties de leur propriété privée situées sur les espaces publics de ce carrefour.

Les documents d'arpentage sont en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'acquisition de ces espaces constitutifs des trottoirs et voiries des rues Burger et de la Lorraine pour un euro symbolique par riverain propriétaire,
- décide de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire,
- dit que les terrains cédés seront intégrés en intégralité dans le domaine public communal
- précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Résultat du vote :

Pour = 15

Contre = 0

Abstentions = 0

DELIBERATION N° 65 : PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DANS L'IMPASSE KENNEDY

Monsieur Anthony CANTELE indique que la Commune va réaliser les travaux de requalification et d'enfouissement de réseaux de l'Impasse Kennedy et de la route de Moyeuivre en 2016.

Dans ce cadre, il explique au Conseil Municipal l'objectif du projet de protocole d'accord relatif aux opérations d'enfouissement des réseaux Orange dans l'Impasse Kennedy et la Route de Moyeuivre. Celui-ci est préalable à la signature de la convention définitive de dissimulation des réseaux téléphoniques.

Ces documents fixent les conditions techniques et financières d'enfouissement des réseaux Orange et notamment la fourniture de matériels par la Société Orange.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord des opérations d'enfouissement des réseaux Impasse Kennedy et Route de Moyeuivre avec Orange.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux opérations d'enfouissement des réseaux Impasse Kennedy et Route de Moyeuivre avec Orange.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif relatif à cette affaire.

Résultat du vote :

Pour = 15

Contre = 0

Abstentions = 0

DELIBERATION N° 66 : DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter l'échéance de 2015.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

La Commune de MONTOIS LA MONTAGNE est attachée à l'accessibilité pour tous.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité. L'ADAP de la Ville de Montois-la-Montagne devra alors être déposé auprès du Préfet du département de la Moselle avant le 27 septembre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la Commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé,
- autoriser Monsieur le Maire à déposer un programme pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments publics selon le document joint à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour = 15
Contre = 0
Abstentions = 0

DELIBERATION N° 67 : REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient pour le bon aspect du cimetière de clôturer la procédure de reprise des concessions à perpétuité engagée en 2010. Cette mesure de reprise fait suite au constat d'une certaine dégradation dans l'aspect visuel du cimetière et de la sécurité dû au nombre grandissant de tombes non entretenues et/ou abandonnées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la reprise des concessions énumérées ci-dessus au cimetière.

Carré	Emplacement	Numérotation	Date	Concessionnaires/ inhumés
A	001	1-A-001	19/08/2015	
A	002	1-A-002	19/08/2015	
A	003	1-A-003	19/08/2015	
A	007	1-A-007	19/08/2015	
A	011	1-A-011	19/08/2015	
A	012	1-A-012	19/08/2015	BERTON
A	013	1-A-013	19/08/2015	BERTON
A	015	1-A-015	19/08/2015	
C	018	1-C-018	19/08/2015	
C	029	1-C-029	19/08/2015	KRIES
C	030	1-C-030	19/08/2015	COLOMBO
D	005	1-D-005	19/08/2015	
D	012	1-D-012	19/08/2015	
D	013	1-D-013	19/08/2015	
D	015	1-D-015	19/08/2015	LAUNOY-PERREIN

E	003	1-E-003	19/08/2015	
E	004	1-E-004	19/08/2015	
E	012	1-E-012	19/08/2015	
<i>E</i>	<i>015</i>	<i>1-E-015</i>	<i>19/08/2015</i>	<i>STAHL</i>
F	003	1-F-003	19/08/2015	
<i>F</i>	<i>016</i>	<i>1-F-016</i>	<i>19/08/2015</i>	<i>ARNOUX</i>
K	008	1-K-008	19/08/2015	SIMON-SCHMITT
K	011	1-K-011	19/08/2015	SIMON
L	006	1-L-006	19/08/2015	KONNE-PICARD
L	009	1-L-009	19/08/2015	TOURCHER
<i>M</i>	<i>012</i>	<i>1-M-012</i>	<i>19/08/2015</i>	<i>SIMON - GRATZ</i>
M	013	1-M-013	19/08/2015	NAGEL
<i>M</i>	<i>017</i>	<i>1-M-017</i>	<i>19/08/2015</i>	<i>CISILKIEWICK-LYCENKO</i>
N	002	1-N-002	19/08/2015	HORNBERGER- ALDEGHERI
<i>N</i>	<i>010</i>	<i>1-N-010</i>	<i>19/08/2015</i>	<i>DU SARTZ DE VIGNEULLES</i>
P	010	1-P-010	19/08/2015	GERONAZZO- CASTELLANI
Q	003	1-Q-003	19/08/2015	
Q	008	1-Q-008	19/08/2015	STORHAYE
R	004	1-R-004	19/08/2015	
R	012	1-R-012	19/08/2015	
S	006	1-S-006	19/08/2015	
T	005	1-T-005	19/08/2015	KUPISIAK-LOZYNSKI
U	004	1-U-004	19/08/2015	KOCH-BUSSING
U	009	1-U-009	19/08/2015	CENICE
U	011	1-U-011	19/08/2015	LAWRICHINE
V	010	1-V-010	19/08/2015	
W	006	1-W-006	19/08/2015	

Résultat du vote :

Pour = 15

Contre = 0

Abstentions = 0

DELIBERATION N° 68 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'évolution des pratiques funéraires, il convient de modifier le règlement intérieur du cimetière et d'approuver la création d'un secteur réservé pour les cavurnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la modification du règlement intérieur du cimetière,
- Emet un avis favorable à la création d'un secteur réservé pour les cavurnes.

Résultat du vote :

Pour = 15

Contre = 0

Abstentions = 0

DELIBERATION N° 69 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MERCREDIS EDUCATIFS

Madame CADONA Roselyne informe l'assemblée qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des mercredis éducatifs pour la bonne organisation des activités lors de cette année scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- émet un avis favorable aux dispositions du règlement intérieur des mercredis éducatifs ci-annexé.

Résultat du vote :

Pour = 15

Contre = 0

Abstentions = 0

Fin de la séance à 20h25.



Le Maire,
Jean CANTELE